



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE À L'ESPACE D'ALBRET

ANNEXE EA1

Date de la demande :
.....

> Vous devez préalablement avoir rempli une demande d'autorisation d'organiser une manifestation et la joindre à cette demande

1 - L'organisateur / Le demandeur

Nom du demandeur / de la structure

2 - La manifestation

Intitulé de la manifestation.....

Date et horaire de la manifestation.....

3 - La location de la salle

Salle demandée et effectif total à ne pas dépasser :

Salle polyvalente

Petite configuration > 500 places debout / 280 places assis / 180 places assis si tables

Grande configuration > 900 places debout / 500 places assis / 420 places assis si tables

Salle de spectacle / Théâtre municipal

Petite jauge > 248 places assis

Grande jauge > 456 places assis

Petite jauge > 500 places debout

Jauge intermédiaire

Nombre de visiteurs attendus..... Entrée payante Oui > Tarif..... Non

Date et heure d'entrée dans les locaux :

Date et heure de sortie des locaux :

Buvette : Oui > *Veuillez renseigner et joindre l'annexe PM2* Non

4 - Besoins techniques

• Scène (praticables 12 m²) Oui Non

• Petite sonorisation Oui Non

Mairie de Nérac / Espace d'Albret / Esplanade Gisèle Halimi - BP 51 - 47600 Nérac

05 53 97 40 50 / spectacles.albret@ville-nerac.fr / www.nerac.fr

• La demande de location des salles de l'Espace d'Albret débute par le dépôt par voie postale ou électronique aux adresses ci-dessus de cette fiche accompagnée, au minimum, de la fiche de demande d'autorisation d'une manifestation ; complétées - le cas échéant- des fiches de demande de matériel, de raccordement électrique, d'ouvrir un débit de boissons temporaire... Une fois ces documents enregistrés et instruits, le service revient vers vous pour répondre à votre demande.

• Le calendrier des demandes de location est ouvert chaque année à partir du mois de septembre.

• La validation des demandes de location doit intervenir un mois avant la date retenue pour la salle polyvalente et trois mois avant la date retenue pour le théâtre municipal.

• Le théâtre municipal est un équipement professionnel. Sa location nécessite la prise en charge pour le preneur d'une équipe technique de régisseurs. Cette dernière doit être validée par l'Espace d'Albret. Le coût de cette prestation varie entre 500 et 800 euros.

• Le coût et la présence de SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) sont également nécessaires pour la location de la salle polyvalente et du théâtre municipal. Le tarif moyen d'une intervention SSIAP est de 100 euros H.T pour quatre heures.

• Les salles de l'Espace d'Albret sont louées dans un état de propreté satisfaisant. Elles doivent être restituées dans le même état (sol « balayé », mobilier nettoyé, poubelles sorties).

• L'installation et le rangement du matériel sont effectués par le preneur.

• L'entrée dans les locaux pour les événements organisés en fin d'après-midi et en soirée est possible à partir de 16h00.

Le demandeur atteste, par la signature de la présente fiche, qu'un règlement de location des salles lui a été remis, qu'il l'accepte et qu'il s'engage à le respecter.

Signature
du demandeur :